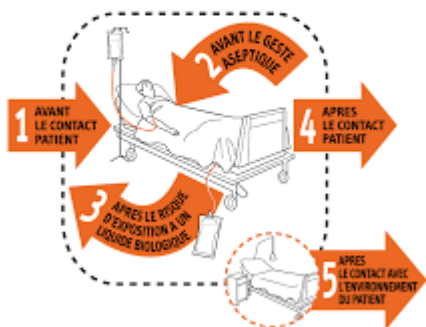


Critère n°2.3-10 : Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

MAINS



Les 5 indications à L'HYGIENE DES MAINS



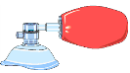




<p>Crit.2.3-10-ee01-PAT : L'importance et les bonnes pratiques de l'hygiène des mains sont expliquées au patient et à son entourage.</p>	<p>1-Patient traceur</p>	<p>Patient</p>
<p>Crit.2.3-10-ee03-TCI : L'équipe évalue ses pratiques d'hygiène des mains en participant aux audits réalisés par le référent en hygiène du service ou par l'équipe opérationnelle d'hygiène : audit type « Pulp friction » ou tout autre audit.</p>	<p>3-Traceur ciblé - Prévention des IAS</p>	<p>Professionnels</p>
<p>Crit.2.3-10-ee04-TCI : L'équipe connaît le résultat de son service pour la consommation de solutions hydroalcooliques (indépendamment d'un indicateur national de type ICSHA) et a mis en place des actions d'amélioration le cas échéant.</p>	<p>3-Traceur ciblé - Prévention des IAS</p>	<p>Professionnels</p>
<p>Crit.2.3-10-ee05-TCI : Sur la base des résultats de l'indicateur national hygiène des mains et du suivi en continu de la consommation des solutions hydroalcooliques par service (indépendamment d'un indicateur national de type ICSHA), l'EOH, appuyée par la gouvernance, met en place des actions d'amélioration de l'observance et de la technique d'hygiène des mains.</p>	<p>3-Traceur ciblé - Prévention des IAS</p>	<p>Professionnels</p>
<p>Crit.2.3-10-ee06-OBS : Les solutions hydroalcooliques sont disponibles.</p>	<p>4-Observation</p>	<p>Observations</p>
<p>Crit.2.3-10-ee08-OBS : L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : non-port de bijoux et montres, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.</p>	<p>4-Observation</p>	<p>Observations</p>
<p>Crit.2.3-10-ee09-OBS : L'équipe applique la bonne technique d'hygiène des mains en fonction de la situation et privilégie la solution hydroalcoolique par rapport au lavage à l'eau et au savon.</p>	<p>4-Observation</p>	<p>Observations</p>

Critère n°2.3-11 : Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires.

PS PC



<p>Crit.2.3-11-ee01-PAT : Le risque infectieux, la prescription et l'utilisation des précautions standards et complémentaires sont expliqués au patient et à ses proches aidants.</p>	<p>1-Patient traceur</p>	<p>Patient</p>
<p>Crit.2.3-11-ee02-TCI : L'équipe est formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ; - l'équipe connaît les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ; - l'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excréta. 	<p>3-Traceur ciblé - Prévention des IAS</p>	<p>Professionnels</p>
<p>Crit.2.3-11-ee03-TCI : L'équipe assure la mise en place des précautions complémentaires des patients, médicalement indiquée.</p>	<p>3-Traceur ciblé - Prévention des IAS</p>	<p>Professionnels</p>
<p>Crit.2.3-11-ee04-TCI : L'équipe évalue ses pratiques en matière de précautions standard et complémentaires d'hygiène en participant aux audits réalisés par le référent en hygiène du service et/ou par l'équipe opérationnelle d'hygiène.</p>	<p>3-Traceur ciblé - Prévention des IAS</p>	<p>Professionnels</p>
<p>Crit.2.3-11-ee05-TCI : L'équipe connaît et sait contacter les membres de l'équipe opérationnelle d'hygiène.</p>	<p>3-Traceur ciblé - Prévention des IAS</p>	<p>Professionnels</p>
<p>Crit.2.3-11-ee06-TCI : Des audits sont réalisés et les résultats sont évalués, du type :.? précautions complémentaires de type contact ;.? quick-audit hygiène des mains du groupe d'évaluation des pratiques en hygiène hospitalière (Grephe) ;.? audit « gestion des excréta » ;.? réseau de prévention des infections associées aux soins.</p>	<p>3-Traceur ciblé - Prévention des IAS</p>	<p>Gouvernance</p>
<p>Crit.2.3-11-ee07-OBS : L'environnement du patient est propre.</p>	<p>4-Observation</p>	<p>Observations</p>
<p>Crit.2.3-11-ee08-OBS : L'équipe respecte l'utilisation des équipements de protections individuelles et ne porte pas le masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, jette les gants (stériles ou non) immédiatement après le geste, change de gants entre deux patients ; ne porte pas de surblouse hors des chambres.</p>	<p>4-Observation</p>	<p>Observations</p>
<p>Crit.2.3-11-ee09-OBS : Des containers pour objets piquants coupants tranchants sont disponibles à proximité des soins. Leur limite de remplissage est respectée.</p>	<p>4-Observation</p>	<p>Observations</p>

<p>Critère n°2.3-13 : Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au traitement et au stockage des dispositifs médicaux réutilisables</p> <p>DM UM</p>  	<p>Crit.2.3-13-ee02-TCI : Les résultats des contrôles microbiologiques des dispositifs médicaux réutilisables et des équipements de désinfection et de stockage sont connus des équipes.</p>	3-Traceur ciblé - Prévention des IAS	Professionnels
	<p>Crit.2.3-13-ee03-TCI : Les professionnels chargés de la désinfection sont formés.</p>	3-Traceur ciblé - Prévention des IAS	Professionnels
	<p>Crit.2.3-13-ee04-TCI : La liste du parc actif des dispositifs médicaux réutilisables dans les secteurs interventionnels est disponible et actualisée.</p>	3-Traceur ciblé - Prévention des IAS	Professionnels
	<p>Crit.2.3-13-ee05-TCI : Le compte rendu d'examen identifie les dispositifs médicaux réutilisables invasifs utilisés avec la mention des références du dispositif médical.</p>	3-Traceur ciblé - Prévention des IAS	Professionnels
	<p>Crit.2.3-13-ee06-TCI : La traçabilité de la désinfection est tracée dans le dossier (date, opérateur, équipements ayant servis dans le circuit de désinfection, etc....) ainsi que la référence du dispositif désinfecté.</p>	3-Traceur ciblé - Prévention des IAS	Professionnels
	<p>Crit.2.3-13-ee07-TCI : Les conditions de désinfection et de stockage (locaux, équipements, etc...) des dispositifs médicaux réutilisables invasifs sont respectées et l'équipe assure le suivi d'indicateurs correspondants.</p>	3-Traceur ciblé - Prévention des IAS	Professionnels
	<p>Critère n°2.3-14 : Les équipes maîtrisent les risque infectieux liés aux dispositifs invasifs en appliquant les précautions adéquates.</p> <p>DI</p>   	<p>Crit.2.3-14-ee04-TCI : L'équipe est formée aux bonnes pratiques de prévention des infections liées aux dispositifs intravasculaires.</p>	3-Traceur ciblé - Prévention des IAS
<p>Crit.2.3-14-ee05-TCI : L'équipe dispose des protocoles de pose et d'entretien des abords vasculaires, drainage urinaire et ventilation assistée et les connaît.</p>		3-Traceur ciblé - Prévention des IAS	Professionnels
<p>Crit.2.3-14-ee06-TCI : La date de pose ou du geste impliquant le dispositif est tracée dans le dossier.</p>		3-Traceur ciblé - Prévention des IAS	Professionnels
<p>Crit.2.3-14-ee07-TCI : Pour les dispositifs invasifs qui le requièrent (abords veineux et sondes notamment), la pertinence de leur maintien est réévaluée périodiquement.</p>		3-Traceur ciblé - Prévention des IAS	Professionnels
<p>Crit.2.3-14-ee08-TCI : L'équipe évalue ses pratiques en matière de maîtrise du risque infectieux lié aux dispositifs invasifs en s'appuyant sur le référent en hygiène ou l'équipe opérationnelle d'hygiène et participe à des audits observationnels</p>		3-Traceur ciblé - Prévention des IAS	Professionnels
<p>Crit.2.3-14-ee09-TCI : Les professionnels respectent les bonnes pratiques de pose et de surveillance d'un DMI (abord vasculaire, sonde urinaire, ventilation assistée).</p>		3-Traceur ciblé - Prévention des IAS	Professionnels

Critère n°2.3-17 : Les équipes respectent les recommandations et obligations vaccinales pour les professionnels de santé

VACCIN



<p>Crit.2.3-17-ee01-ASY : L'établissement assure la promotion des vaccinations recommandées (coqueluche, rougeole, varicelle, grippe saisonnière) et obligatoires (hépatite B et COVID 19)</p>	<p>4-Audit système - Maitrise des risques</p>	<p>Gouvernance</p>
<p>Crit.2.3-17-ee02-ASY : L'établissement donne gratuitement accès à la vaccination à ses professionnels. (Gouvernance)</p>	<p>4-Audit système - Maitrise des risques</p>	<p>Gouvernance</p>
<p>Crit.2.3-17-ee03-ASY : La vaccination des professionnels est possible au service de santé au travail ou au sein des services de soins (équipe mobile de vaccinateurs, relais vaccinateur dans les services, etc.).</p>	<p>4-Audit système - Maitrise des risques</p>	<p>Gouvernance</p>
<p>Crit.2.3-17-ee04-ASY : L'établissement analyse ses résultats de couverture vaccinale ainsi que les freins organisationnels à la vaccination et met en œuvre des actions d'amélioration le cas échéant.</p>	<p>4-Audit système - Maitrise des risques</p>	<p>Gouvernance</p>
<p>Crit.2.3-17-ee05-ASY : L'équipe est sensibilisée à l'importance des vaccinations : coqueluche, rougeole, varicelle, grippe saisonnière hépatite B, et COVID 19.</p>	<p>4-Audit système - Entretien Professionnel</p>	<p>Professionnels</p>
<p>Crit.2.3-17-ee06-ASY : Les responsables des unités connaissent les taux de couverture vaccinale des professionnels de leur unité</p>	<p>4-Audit système - Entretien Professionnel</p>	<p>Professionnels</p>